

ANNONCES LEGALES

APPEL D'OFFRES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023

Par arrêté n°22/434/CM du 21 décembre 2022, Monsieur Pascal Montecot, 1er Vice-Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a organisé l'enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Salon-de-Provence.

Le projet de modification n°6 du PLU de la commune de Salon-de-Provence doit permettre la correction d'erreurs matérielles graphiques au sein du PLU.

A cet effet, Monsieur Jean-Philippe GENDARME a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision N° E22000095/13 du 28 novembre 2022 de Madame la Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête publique se déroulera du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier soumis à enquête publique sera composé des pièces suivantes :

- le projet complet de la modification n°6 du PLU (note de présentation et planches de zonage), l'exposé des ses motifs, les pièces administratives et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées ;

Il sera accompagné, sur chaque lieu d'enquête, d'un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur.

Le dossier, accompagné d'un registre d'enquête publique, sera mis à la disposition du public, durant la période précitée, aux adresses, jours et heures suivants :

- Mairie de Salon-de-Provence : Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, immeuble le Septier, 2ème étage, rue Lafayette, 13300 SALON-DE-PROVENCE ouvert au public les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h45 et sur rendez-vous ;

- Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 Salon-de-Provence, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur l'un des registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Il pourra également adresser, par correspondance, ses observations, propositions et contre-propositions au Commissaire Enquêteur à l'une des adresses des lieux précités.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public sur les deux lieux de permanence.

Un registre sera également mis à disposition sous format numérique sur le site Internet : <https://www.registre-numerique.fr/ep-modif6-plu-salon-de-provence>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre numérique ou par mail à ep-modif6-plu-salon-de-provence@mail.registre-numerique.fr

Le dossier soumis à enquête publique sera également disponible durant l'enquête sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plu1.ampmetropole.fr>

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, afin de recueillir ses observations, aux lieux, dates et horaires suivants :

- en Mairie de Salon-de-Provence, Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, immeuble le Septier, 2ème étage, rue Lafayette, 13300 SALON-DE-PROVENCE :

- Lundi 16 janvier 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 3 février 2023, de 13h45 à 16h45 ;
- Vendredi 10 février 2023, de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 17 février 2023, de 13h45 à 16h45.

- A la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence ;

- Lundi 30 janvier 2023, de 09h00 à 12h00.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de la permanence du vendredi 17 février 2023.

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique fera l'objet des publications suivantes :

- Publication, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et dans les huit premiers jours de l'enquête publique, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département ;

- Publication, par voie d'affichage, au Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en Mairie de Salon-de-Provence, au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique unique et pendant toute la durée de cette dernière ;

- Publication sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plu1.ampmetropole.fr> au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique et pendant toute la durée de cette dernière.

La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Division Planification Urbaine est l'interlocuteur sur ce projet et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique par mail à severine.bellon@ampmetropole.fr ou par téléphone au 04.90.59.69.63.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée au Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en Mairie de Salon-de-Provence, sur le registre numérique ainsi que sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://plu1.ampmetropole.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ce projet de modification n°6 du PLU de la commune de Salon-de-Provence, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente, après avis simple de la commune de Salon-de-Provence.

Pascal MONTECOT
 1er vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence

285598
 La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité

A.M. SYNDIC
 2 avenue Jean MOULIN
 13140 MIRAMAS
 immatriculée au RCS 835 317 850

pour son activité de :
 - SYNDIC DE COPROPRIETES depuis le 01 01 2021
 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
 Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion,

285588
 La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité

COTE GESTION IMMOBILIER
 240 rue d'Endoume
 13007 Marseille
 immatriculée au RCS 792 470 908

pour son activité de :
 - GESTION IMMOBILIERE depuis le 14 11 2013
 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
 Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion,

286603
 La Compagnie ALLIANZ au siège social sis 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex, - RCS NANTERRE 542 110 291 - informe le public que les garanties qu'elle a accordées à SASU HAROVA IMMOBILIER - 103 AVENUE DES POILUS - 13013 MARSEILLE - SIRET 83245542200010 pour ses activités « GESTION et TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE » définie par la Loi 70-09 du 02 janvier 1970 prendront fin le 31.12.2022.
 Les créances doivent être produites auprès d'ALLIANZ dans les trois mois de la présente insertion - il ne sera pas fait d'autre avis.

285595
 La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité

A.M. TRANSACTIONS
 2 avenue Jean MOULIN Résidence ELEA
 13140 MIRAMAS
 immatriculée au RCS 834 723 108

pour son activité de :
 - TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 13 03 2018
 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
 Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion,

285541
 La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité

CONFIDENTIAL REAL ESTATE
 19 rue Abbé Paul Mouton
 13260 Cassis
 immatriculée au RCS 804 969 798

pour son activité de :
 - TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 20 10 2014
 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
 Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion,

285317
 La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité

SOCIETE IMMOBILIERE DE GESTION
 70 rue Montgrand
 13006 Marseille
 immatriculée au RCS 353 640 758

pour ses activités de :
 - GESTION IMMOBILIERE depuis le 10 05 1990
 - SYNDIC DE COPROPRIETES depuis le 10 05 1990
 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
 Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion,

ANNONCES LÉGALES

MARCHÉS PUBLICS

DÉMATÉRIALISATION

Le service des annonces légales vous accompagne dans toutes vos démarches officielles (parutions presse, relais web, dématérialisation) en vous proposant des solutions adaptées à vos besoins.



CONTACTEZ NOTRE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE

04 91 84 46 30 / 04 91 84 46 45
al@laprovince-medias.fr

La Province
 print . digital . tv . event
Médias



AVIS

POUVOIR ADJUDICATEUR :
 COMMUNE DU PARADOU,
 Mairie Place Charbon-Rieu 13 520 Paradou
 Tél : 04 90 54 54 01
accueil@mairie-du-paradou.fr

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC

L'avis concerne un marché public

TYPE DE MARCHÉ : Travaux - Exécution

OBJET DU MARCHÉ :
 TRAVAUX DE REFECTION SUITE AUX ORAGES DU 7 SEPTEMBRE 2022

LIEU D'EXÉCUTION : Commune du Paradou :

ALLOTISSEMENT : sans objet

MAÎTRE D'ŒUVRE : MARTEL + MICHEL Architectes - Paysagistes - 11 chemin de la calanque du puits- 13820 ENSUEUX-LA- REDONNE

VARIANTES : Non Autorisées.

DURÉE DU MARCHÉ : Les délais maxima d'exécution des travaux sont les suivants : Travaux 3 Mois

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Le détail des pièces à fournir est indiqué dans le règlement de la consultation.

CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGÉES : le versement éventuel de l'avance forfaitaire est subordonné à la constitution d'une garantie à première demande. Retenue de garantie de 5 %.

MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :
 Paiement par mandat administratif dans les délais légaux. Les prestations sont financées sur les fonds propres de la Commune, les aides du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

ADRESSE APRÈS LAQUELLE LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION PEUVENT ÊTRE TÉLÉCHARGÉS : le DCE est téléchargeable gratuitement sur le site <https://www.marches-securises.fr>.

MODALITÉS DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :
 Transmission sur support papier à l'adresse du Pouvoir Adjudicateur, ou transmission électronique exclusivement dans la salle des marchés du site <https://www.marches-securises.fr>.

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée

VALIDITÉ DE L'OFFRE : 180 jours

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Prix : 40% - Valeur technique : 60%

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES : le vendredi 20 janvier 2023 à 12h00

INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : Tribunal administratif de Marseille, 22 Rue Breteuil, 13 281 Marseille Cedex 06, Tél : 04 91 81 13 87 - fax : 04 91 81 13 89 - courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

VOIES DE RECOURS : Voir les articles L551-1 et suivants du Code de Justice Administrative

DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : le 16 décembre 2022



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAÎTRE D'OUVRAGE :
 Société Française d'Habitats Économiques (SA d'HLM)
 1175 Petite Route des Milles - CS 40650 - 13457 Aix-en-Provence - Cedex 4
 Téléphone : 04 13 57 04 30 - Télécopie : 04 13 57 04 84

PROCÉDURE :
 Marché de travaux passé selon une procédure formalisée conformément à l'article L2124-1 du Code de la Commande Publique : Appel d'offres ouvert et publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Le présent marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande selon l'article R2162-2 alinéa 2 du Code de la Commande publique.

OBJET DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT :
 Ce marché est une relance de lots du marché d'origine N°2019-10-2.
 Chaque lot est divisé en six lots techniques : Plâtrerie-Peinture-Sols souples / Plomberie / Électricité-Télévision-Contrôle d'accès / Menuiserie-Serrurerie-Vitre-rie-Sécurisation-Métallerie / Maçonnerie-Couverture-Divers / Etanchéité. Ces lots sont mono-attributaire ou multi-attributaire.
 Le marché compte donc 6 lots techniques divisés en 14 lots géographiques, soit 84 lots.
 A ce jour, certains lots ne sont pas totalement pourvus, ou certains ont été résiliés.

VOICI LES 15 LOTS RELANÇÉS :
 - les lots peinture-plâtrerie-revêtement de sols : pour Marseille/Pays d'Aix (lot 12), Vaulcouse / Etang de Berre / Istres (lot 13) et la Corse du Sud (lot 60)
 - le lot électricité-TV-contrôle d'accès : pour la Loire (lot 3)
 - le lot Plomberie : pour le Var Est (lot 28)
 - les lots menuiserie-serrurerie-vitre-rie : pour le Var Est (lot 48), Corse Sud (lot 69)
 - les lots étanchéité : pour la Corse Sud (lot 65) et la Corse Nord (lot 75).
 - les lots maçonnerie-couverture-divers : pour Vaulcouse/ Etang de Berre/Istres (lot 53), Béziers (lot 55) et Perpignan (lot 94).

DURÉE DU MARCHÉ :

Le marché initial est conduit pour une durée d'un an reconductible trois fois, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2024, il est conduit pour une durée de 4 ans maximum. Ce marché N°2022-12-1 prendra effet dès sa notification.

ESTIMATION PRÉVISIONNELLE :

Le montant estimatif du marché sur sa durée globale est de 10 millions d'euros pour l'ensemble des lots.

MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Vous pouvez retirer le DCE sur : <http://www.marches-securises.fr>. Les justificatifs à produire et les critères d'attribution sont mentionnés dans le Règlement de la Consultation. Le dépôt des offres devra se faire par voie électronique sur le même site.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Le Jeudi 26 janvier 2023 à 12h30.